

CONDITIONS GENERALES DE VENTES PRODUITS & SERVICES

Les présentes Conditions Générales (ci-après les « Conditions Générales ») s'appliquent entre la société BERRY BURO, Société à responsabilité limitée au capital de 15 244,90 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Châteauroux sous le n° 325 654 630, dont le Siège social est situé au 49 Route de Bourges 36100 ISSOUDUN (ci-après dénommée « BERRY BURO ») et le client (ci-après le « Client »), ayant signé le Devis qui intègre les Conditions Générales par référence, ce que le Client reconnaît expressément.

PREAMBULE :

BERRY BURO a pour activité la commercialisation de produits (matériels, logiciels et licences), de progiciels de gestion et de services tels que l'installation, le montage, la réparation, l'intégration, l'assistance, la maintenance et la formation d'utilisateurs. Il est expressément indiqué que BERRY BURO intervient en tant que partenaire reconnu par ses Editeurs, Fabricants et Fournisseurs et non comme Editeur et/ou Fabricant en propre.

Le Client reconnaît avoir préalablement pris connaissance des Conditions Générales applicables à la date de la validation du Devis. BERRY BURO se réserve le droit de mettre à jour les Conditions Générales et s'engage à en informer le Client par tout moyen. La signature d'un nouveau Devis, la poursuite de l'utilisation des logiciels et licences et/ou le recours aux services de l'assistance BERRY BURO postérieurement à la notification par BERRY BURO de la modification des présentes présume(nt) l'acceptation sans réserve du Client des nouvelles Conditions Générales ainsi notifiées.

La version la plus récente des Conditions Générales peut être consultée librement par le Client à tout moment sur www.berry-buro.fr, rubrique « Conditions Générales ».

Article 1 : DEFINITIONS

« **Abonnement** » désigne un Produit ayant une durée d'utilisation pour le Client limitée dans le temps

« **Client** » désigne la société signataire des Devis, y compris ses mandataires sociaux et ses employés agissant au nom de ladite société

« **Commande** » désigne un Devis ayant été dument accepté par le Client

« **Devis** » désigne tout devis ou bon de commande édité par BERRY BURO et dument signé par le Client

« **Documentation** » désigne la tout document ou fiche technique précisant les caractéristiques du Produit

« **Fabricant** » désigne la société qui fabrique les Produits commercialisés par BERRY BURO

« **Fournisseur** » désigne la société auprès de laquelle BERRY BURO s'approvisionne sur les Produits commercialisés

« **Produits** » désigne tous produits informatiques, reprographiques ou mobiliers ; matériels et/ou immatériels ainsi que les services associés tels que les garanties conformément au Devis et aux présentes

Article 2 : APPLICATION ET ACCEPTATION

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à tout Produit et Service vendu par BERRY BURO au Client. S'agissant des modalités d'exécution et/ou de réception d'éventuels services, ces dernières pourront être précisées dans le cadre de contrats spécifiques conclus entre les Parties. Les présentes CGV sont applicables dans leur intégralité pour toute commande passée par le Client auprès de BERRY BURO et quel que soit le lieu de livraison. Les présentes Conditions Générales de Vente seront applicables jusqu'à leur prochaine mise à jour, étant entendu que

tout éventuelle modification sera publiée sur le site internet www.berry-buro.fr et feront objet d'une notification préalable par tous moyens auprès du Client.

Article 3 : CONDITIONS TARIFAIRES

Les prix des Produits et Services vendus sont ceux en vigueur au jour de la réception du Devis par le Client. La durée de validité des prix est indiquée sur le Devis correspondant. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA en vigueur. BERRY BURO s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, BERRY BURO s'engage à facturer les Produits et Services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande sauf si la date de validité du Devis est dépassée à date de commande. Dans ce cas, un nouveau Devis sera établi.

Les Produits commercialisés par BERRY BURO peuvent prendre la forme de licences et logiciels ayant une durée de validité et d'utilisation délimitée dans le temps. Dans ce cas, le Client sera averti clairement dans le Devis que le Produit concerné est commercialisé sous forme d'abonnement. La durée d'abonnement sera précisée dans le Devis.

Article 4 : FACTURE ELECTRONIQUE

Le Client accepte sans réserve de recevoir les factures émises par BERRY BURO par voie électronique conformément à l'article 289 du Code Général des Impôts. Toutefois, le client peut demander à BERRY BURO de recevoir une facture en format papier.

Article 5 : MODALITE DE PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue à la suite de l'émission d'une facture correspondant aux Produits et/ou Services commandés. La facture sera éditée à date de livraison.

Les factures sont payables au comptant ou 30 jours après la date d'émission de la facture, par

virement ou prélèvement bancaire; les mentions inscrites à ce sujet sur la facture prévalant sur les présentes Conditions Générales.

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

BERRY BURO se réserve le droit de demander au Client le paiement d'un acompte à la commande. Le Client en sera informé par la mention correspondante sur le Devis concerné.

Article 6 : RETARD DE PAIEMENT

Tout retard de paiement entraîne, de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'exigibilité immédiate de pénalités de retard calculées sur la base du taux de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce. Ces pénalités sont exigibles dès le lendemain de la date d'échéance.

Une indemnité forfaitaire de quarante euros (40 €) est également due à BERRY BURO pour frais de recouvrement, à l'occasion de tout retard de paiement. Cette indemnité est due pour chaque facture payée en retard et non sur l'ensemble des factures concernées.

Toutefois, cette indemnité ne s'applique pas si le Client est en cours de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, notamment en cas de recours à un cabinet de recouvrement externe, une indemnisation complémentaire pourra être demandée par BERRY BURO au Client sur présentation de justificatifs.

L'indemnité est due en totalité même en cas de paiement partiel de la facture à l'échéance, quelle que soit la durée du retard. Elle s'ajoute aux pénalités de retard et n'entre pas dans leur base de calcul.

Les pénalités de retard ne sont pas soumises à TVA.

Article 7 : DROIT DE RETRACTATION

Le Client est informé qu'il dispose d'un droit de rétractation dans les conditions prévues par la loi. Le Client pourra notifier à BERRY BURO par lettre recommandée avec accusé de réception, sa volonté de se prévaloir dudit droit de rétractation dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la date de réception par BERRY BURO du Devis signé équivalent bon pour accord et commande. Nonobstant ce qui précède, aucune demande de rétractation ne pourra intervenir postérieurement à la livraison et/ou l'installation des Produits.

Article 8 : LIVRAISON

La livraison est effectuée :

- Soit par remise directe des Produits au Client
- Soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition des Produits en magasin à l'attention du Client
- Soit par le dépôt des Produits au lieu indiqué par le Client

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti. Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des Produits ne pourra donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages & intérêts.

Une fois la livraison effectuée, BERRY BURO ne saurait être tenu responsable des dommages réalisés sur les Produits.

BERRY BURO est autorisée à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

Article 9 : RESPONSABILITE

BERRY BURO exécute les obligations mises à sa charge avec tout le soin possible en usage dans sa profession. En aucun cas, BERRY BURO ne pourra être déclaré responsable :

- D'une anomalie dans le fonctionnement d'un Produit

- Des préjudices indirects reconnus par la jurisprudence des tribunaux français et notamment préjudice commercial, perte de clientèle, perte de commande, atteinte à l'image de marque,
- Du fait d'un tiers ou d'une défaillance dans les réseaux de communication

Toutefois, en cas d'anomalie, BERRY BURO prendra à sa charge les démarches administratives pour faire valoir cette anomalie auprès du Fabricant et/ou du Fournisseur du Produit.

La responsabilité de BERRY BURO ne peut être engagée en cas d'application inconsidérée ou d'absence d'application des conseils d'utilisation fournis ou de conseils n'émanant pas de BERRY BURO.

En tout état de cause, si la responsabilité de BERRY BURO venait à être reconnue au titre des présentes, l'indemnisation qui pourrait lui être réclamée serait expressément limitée au montant du prix hors taxes perçu par BERRY BURO au titre du Devis concerné par le fait générateur de responsabilité. Nonobstant ce qui précède, la limitation prévue ci-dessus ne sera pas applicable en cas de faute lourde, dolosive ou faute intentionnelle de BERRY BURO ou de décès ou dommages corporels causés par un employé de BERRY BURO au Client.

Article 10 : GARANTIE

Les Produits vendus par BERRY BURO sont garantis dans les conditions déterminées par le Fournisseur/Fabricant lesquelles n'engagent que celui-ci. Les garanties sont communiquées au Client dans le Devis ou au plus tard lors de la livraison.

Article 11 : RESERVE DE PROPRIETE

BERRY BURO se réserve expressément la propriété des Produits livrés jusqu'au paiement intégral de leur prix étant précisé que le paiement ne sera considéré comme effectué que lors de son encaissement en effectif par

BERRY BURO. A défaut de paiement intégral du prix des Produits, BERRY BURO peut à tout moment reprendre les Produits chez le Client.

Article 12 : REFERENCE COMMERCIALE

A compter de l'acceptation des présentes par le Client, BERRY BURO se réserve le droit de citer le nom du Client à titre de référence dans tout document publicitaire, commercial et institutionnel (notamment sur son site web et réseaux sociaux), ce que le Client déclare expressément accepter.

Article 13 : FORCE MAJEURE

Aucune partie ne peut être tenue pour responsable envers l'autre partie en cas de retard ou de manquement dans l'exécution de ses obligations dans la mesure où ce retard ou manquement est imputable à des actes, événements, omissions ou non-événements indépendants de sa volonté. Il est présumé que les catastrophes naturelles, les émeutes, les guerres, les actes de terrorisme, les incendies, les inondations, les tempêtes ou les séismes et toute catastrophe ainsi que les actes de cyber-malveillance constituent des cas de force majeure.

Article 14 : RESPECT DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AU DROIT DU TRAVAIL

Le personnel de BERRY BURO reste en toutes circonstances sous son autorité hiérarchique et disciplinaire. BERRY BURO garantit, en sa qualité d'employeur, la gestion administrative, comptable et sociale de ses salariés intervenants dans l'exécution des prestations

prévues aux présentes. Si le personnel de BERRY BURO est amené à intervenir dans les locaux du Client pour les besoins exclusifs de l'exécution des obligations de BERRY BURO au titre des Conditions Générales, cette intervention doit être réalisée dans la plage horaire d'ouverture du site du Client. Les horaires de travail seront définis par BERRY BURO, au sein notamment des contrats de travail qui le lient à son personnel. Par ailleurs, le personnel de BERRY BURO respectera le règlement intérieur du Client qui définit les conditions d'accès, d'hygiène et de sécurité et qui devra lui être remis dès l'arrivée dans les locaux concernés.

Article 15 : REGLEMENT DES LITIGES

Si une disposition des présentes Conditions Générales devait être déclarée inapplicable ou être invalidée pour une quelconque raison, cette invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas l'application ou la validité des autres dispositions des Conditions Générales. Les présentes Conditions Générales sont régies exclusivement par la loi française. Les parties conviennent que les différends qui viendraient à se produire à la suite ou à l'occasion du présent contrat pourront être soumis à la médiation du Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP). Dans le cas où la médiation n'aboutirait, les litiges seront de la compétence de la juridiction d'ISSOUDUN.

